



# Charte du projet MEDACTHU



## Principes fondamentaux de l'action humanitaire

La personne humaine doit demeurer la finalité de l'action à caractère humanitaire sans distinction aucune de genre.

L'action humanitaire, au lendemain des catastrophes, ne se limite pas seulement à l'urgence mais recouvre aussi les phases de post urgence et de reconstruction.

L'action humanitaire ne se conçoit que dans le respect des cultures et dans le libre choix des populations à décider elles-mêmes de leur devenir.

Elle s'exerce dans le respect et l'indépendance des organisations et des acteurs intervenant sur le théâtre des opérations.

L'action humanitaire concerne en priorité les personnes, qui déjà défavorisées, sont d'autant plus affectées par les effets des catastrophes.

## Les engagements des membres signataires

Les membres signataires décident de mettre en commun au sein d'un réseau de dimension régionale et euro méditerranéenne leurs expériences et leurs compétences afin de se préparer par un effort d'anticipation à affronter les conséquences d'une crise grave.

Ils s'engagent pour ce faire à participer à la mise en œuvre et à l'animation d'une base de données interrégionale et euro-méditerranéenne consultable sur la toile mettant à la disposition des membres de ce réseau les informations utiles dans les situations d'urgence, de post urgence et de reconstruction.

Ils se proposent de définir à de façon concertée et à un niveau d'abord régional en fonction de leur opérabilité, les services et infrastructures prioritaires permettant de faire face avec efficacité et de façon mutualiste aux situations de crises.

Les membres du réseau considèrent qu'en préalable de leur intervention, une expertise-évaluation qualitative et quantitative des besoins réels des populations est nécessaire.

Les membres signataires se disent prêt si ces services sont mis en place par les collectivités territoriale ou par délégation à des organismes dûment accrédités par elle à participer à leur expérimentation en vraie grandeur ainsi qu'à leur suivi.

Les partenaires décident de partager avec les professionnels des médias leur expérience de la communication en temps de crise afin de l'humaniser et de conforter son efficacité.

Les intervenants s'engagent à participer à une formation leur permettant de ne pas avoir d'hésitation sur le cadre juridique et déontologique de leurs actions.

## Cadre juridique de la charte

Les partenaires conduisent leurs actions dans le respect des principes fondamentaux énoncés dans la dite charte.

Les engagements de la charte s'imposent dans la langue des pays membres du réseau. Adhère à ce réseau, des structures de droit public ou privé s'engageant formellement à respecter le contenu de la charte – Réponse au questionnaire d'adhésion.

En cas de manquement à ces principes, engagements et obligations juridiques, l'exclusion peut être prononcée sur avis du Comité d'Ethique et sur décision du Comité de Pilotage du projet MEDACTHU.